



Rendez-vous, conseils, ateliers, la Maison de l'Habitat vous informe tous les mois sur son actualité. Les conseillers de la Maison de l'habitat vous invitent à mieux comprendre votre logement pour bien vivre chez vous.

À vos agendas !

Vendredi 20/10 de 9h à 14h

Pouzols-Minervoises, dans la cour de l'école,
27 rue de la République

Maison de l'habitat itinérante

Les conseillers de la Maison de l'habitat du Grand Narbonne seront présents pour vous conseiller et vous orienter à propos de vos travaux de rénovation énergétique, patrimoniale, et pour l'adaptation d'un logement à la perte de mobilité. **Animations et ateliers tout au long de la matinée** : fichue maison (le jeu de la rénovation dont vous êtes le héros!), les tubes de l'été (matériaux isolants), qu'est-ce qu'elle a ma façade (mallettes de restauration de façade), atelier de fabrication d'une boîte à livres pour les habitants de Pouzols-Minervoises animé par les Compagnons bâtisseurs.

Mardi 31/10 de 12h à 13h30

Narbonne, Maison de l'habitat

Propriétaires bailleurs, mode d'emploi

Atelier n°2 : La vie du contrat de location

Vous êtes propriétaire bailleur ou vous allez le devenir, vous avez naturellement des droits mais aussi des devoirs pour louer votre logement. Pendant votre pause déjeuner (prenez votre sandwich !), les juristes de l'ADIL de l'Aude répondront à vos questions. Ce second module (sur trois jusqu'à la fin de l'année) est consacré à la vie du contrat de location (**bail, droits et obligations du propriétaire et du locataire, réparations...**).

Sur inscription
info@adil11.fr
04 68 11 56 20

LA MAISON DE L'HABITAT DU GRAND NARBONNE

vous informe !

Des aides financières exceptionnelles pour rénover son logement.

C'est le moment de vous lancer ! L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) vient d'annoncer une revalorisation des aides à la rénovation énergétique. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, vos travaux de rénovation peuvent être financés à plus de 65% selon votre situation.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans et être votre résidence principale.
- Il doit avoir été acheté hors prêt à taux zéro, ou il y a plus de 5 ans.
- Le revenu fiscal de référence doit être inférieur à 20 805 € pour 1 personne, 30 427 € pour 2, 36 591 € pour 3 etc.
- Les travaux envisagés doivent permettre d'atteindre plus de 35 % de performance énergétique.

Les conseillers rénovation énergétique de la Maison de l'habitat vous informent et vous guident gratuitement dans votre projet pour mieux vivre chez vous.



Retrouvez-nous toute l'année :

Le Capitole, Maison de l'Habitat
et du Développement Durable
8 avenue Maréchal Foch
11100 NARBONNE
Tél. 04 68 65 41 68
habitat@legrandnarbonne.com

Flashez ici !



legrandnarbonne.com/maison-habitat